

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 1er AVRIL, 1920

G.-E. DION, Administrateur.

Sur ton climat bleu

Je l'avais crue bien maligne la grippe qui m'enlaçait de ses bras brûlants, me baisant au front avec des lèvres de feu. Le médecin m'a rassurée, riant de me voir, façon basse pour si peu de fièvre.

Je n'ai pas quitté ma chambre depuis une semaine... Heureuse prisonnière ! Du soleil, du vent gai, du printemps entre par ma fenêtre ouverte. On ne me voit pas... je sors un peu la tête au vent caressant, au soleil doux... ma chevelure voltige sous les gouttières, des perles humides en font une parure brillante. Je suis ravie ! J'admire les yeux pleins d'étincelles le superbe printemps ! Du soleil partout. Le pied de la montagne, à petite distance de ma galerie retient les plus beaux rayons et m'en envoie, le fin galant, des miettes blanches et chaudes, l'eau murmure et serpente, les jolies maisonnettes ont des teintes de printemps et de rêves, les enfants à la frimousse joyeuse s'enivrent de gaieté folle et de soleil chaud.

L'âme d'une petite Gaspésienne a-t-elle goûté de plus beaux printemps, là-bas, sur la plage natale accordant sa lyre au diapason de l'Océan ?

Dieu fait luire partout son soleil ; mais il y a des coins où le Divin Artiste a mis de plus tendres couleurs à son pinceau, plus de grâce à ses courbes, plus de sublime beauté au cadre charmant du tableau.

La tête encore au vent caressant, au soleil doux, la chevelure sous les gouttières, des perles humides en font une parure ! Je suis ravie ! Je t'admire, coquet Edmundston, j'adore en toi, la main du Créateur qui mit tant d'art à ses œuvres, pour nous, pauvres humains, les bras toujours tendus vers la coupe rafraîchissante. Je viendrai, souvent, la tête sous les gouttières guérir ma grippe sous ton cher climat bleu.

Edmundston, N. B. 19 mars, 1920.

Luciole de la Baie.

Choses et Autres

(Léon du Lac)

Edmundston, 1er avril 1920.

L'Ami de l'Orphelin... Tel est le titre d'un joli petit bulletin trimestriel publié à Boston, par les Frères de la Charité de la Maison de l'Ange-Gardien. Il est l'organe de la société de l'Ange-Gardien, fondée en 1853 par un prêtre dévoué, l'Abbé Haskins, dans le but de pourvoir aux soins et à la subsistance des enfants pauvres et orphelins.

L'abonnement à ce petit journal n'est que de 25 centins par année. Tout abonné devient par le fait même membre de la société de l'Ange-Gardien, à laquelle un grand nombre de faveurs spirituelles sont attachées.

Ce petit journal est très répandu et très connu, car il a plus de 150,000 abonnés. Il est publié depuis 52 ans.

Voici le sommaire du dernier numéro.

Nouveau Supérieur—La maison de l'Ange Gardien, rapport annuel—Concours littéraire—Deux héroïsmes par Blanche Guay—Comment nos Religieuses opèrent le Bien en Chine—La chanson d'Amour par Pierre L'Ermitte—L'heure des vaches. Adjuitor Rivard—L'eau et le feu par Mme J. Gagnon—Notes et Commentaires—Marie votre Mère par Fleur-de-Lys—Les mots de l'Immaculée, id.—L'esprit paroissial par Lambert Clossé.—La foi des humbles par Jean Mont-Clerc—La Sœur de Charité par Sr. Sylvester—Jésus est là par Marie-Alice—Obituaire—Avantages spirituelles faveurs obtenues etc.

Comme vous le savez par le sommaire de ce petit bulletin à une lecture variée et intéressante. Le but immédiat de ce petit journal est d'apporter quelques bénéfices à la Maison de l'Ange-Gardien, afin de pouvoir faire vivre son œuvre.

Son but pratique, est de répandre la morale chrétienne dans les familles, dans les foyers Catholiques.

Journal de langue française, pour les familles canadiennes-françaises du Canada et des États-Unis, il a encore une autre mission non moins grande, non moins noble et sacrée à remplir... C'est qu'il est le défenseur de cet immense trésor qu'est la langue française.

L'Ami de l'Orphelin prêche l'amour du français, essaye d'en esquisser les beautés, et il voue toutes forces dont il peut disposer à la cause française, cause qui n'a pas partout, hélas, même au cœur de la Nouvelle-France, les respects, les droits et l'amour qui lui sont dus.

L'Ami de l'Orphelin est une œuvre religieuse et patriotique.

Comme nous l'avons lu dans le sommaire le dernier numéro de ce bulletin annonce l'ouverture d'un concours littéraire.

Voilà encore un beau geste d'action française. Ce qui est encore plus beau, c'est que le sujet du concours doit être un sujet canadien, qui traite des choses de chez-nous, des choses du terroir.

C'est donc une bonne nouvelle pour les écrivains régionalistes. Les tenants de l'exotisme, avec leurs phrases gonflées et ronflantes, avec leurs épithètes assommantes à la Turc, sont exclus de ce concours.

Ce beau geste de l'Ami de l'Orphelin sera certainement bien vu, par l'Action française de Montréal, qui est le Chef de l'école régionaliste.

C'est avec plaisir que nous publions dans une autre colonne, les instructions nécessaires pour pouvoir prendre part à ce concours. Nous ne saurions trop encourager nos jeunes gens et nos jeunes filles à y prendre part.

De plus nous les invitons à s'abonner à cet excellent petit journal qui est l'Ami de l'Orphelin. Le prix n'est que de 25 centins par année.

Le Dr. Aucoin

À une assemblée de collègues des Chirugiens-dentistes de la province de Québec, tenue à l'Université de Montréal, Samedi soir le 14 mars, le Dr. Edmond D. Aucoin a été élu gouverneur, en remplacement du Dr. Gustave Lemieux, démissionnaire. Nos félicitations au Dr. Aucoin.

31^{ème} centenaire de Marguerite Bourgeoise

C'est le 17 avril prochain que la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, célébrera le troisième centenaire de sa fondatrice, la vénérable Marguerite Bourgeoise. Il y aura à cette occasion grande fête pour cette communauté mais elle sera d'un caractère exclusivement religieux.

Marguerite Bourgeoise est née le 17 avril 1620 à Praysses en Champagne. Elle arriva à Montréal le 16 novembre 1652. Elle ouvrit sa première école en 1677. L'année suivante elle fonda sa congrégation. Elle mourut en 1700, et fut déclarée vénérable par Léon XIII en 1878.

Convention au Séminaire de Rimouski

Comme tous les journaux l'ont déjà annoncé, par la publication des deux lettres du supérieur du séminaire de Rimouski ; il y aura vers le 20 juin, un convention général des anciens élèves de ce séminaire, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

Tous ceux qui se réclament de cette maison d'éducation si florissante et si prospère doivent faire connaître le plus tôt possible leur adresse actuelle, afin de recevoir leur invitation.

L'Action française au Canada

Sous ce titre, Luc Bernard, dans le Droit du 13 mars, nous fait le bel éloge suivant de l'Action française de Montréal et nous conseille de l'aider.

« Les diverses publications, groupements, institutions que désignent ce titre, constituent nous en sommes convaincus, le meilleur instrument de propagande nationale, l'agent le plus puissant et le plus efficace pour la reconnaissance pratique et le maintien de l'existence et des droits de notre race et de la langue qui la caractérise. Le travail accompli par cette organisation récente, puisqu'elle commence à peine sa quatrième année, est largement suffisant pour justifier une pareille conviction.

De là pour tous ceux qui ont à cœur la cause canadienne-française, la nécessité de soutenir et d'encourager l'Action française, de lui apporter l'appui, non seulement d'une sympathie platonique, mais l'appui matériel et les ressources dont elle a besoin, le concours de leur bonne volonté et la participation à sa propagande.

Si chaque Canadien-français comprenait ce devoir d'aider ceux qui travaillent pour lui en travaillant pour tous, si chacun s'efforçait de rendre profitables, dans sa sphère d'influence, les efforts faits pour le bien de sa religion, de sa race, de sa langue, le but visé par l'Action française serait bientôt atteint, etc. »

Aidons, travaillons pour l'Action française de Montréal. Abonnons-nous, abonnons nos amis à cette excellente petite revue qui dépend si vaillamment les droits du fran-

çais en notre pays. Le prix d'abonnement n'est que d'une piastre par année. Adressez-vous à La Ligue des droits du français, 32, Immeuble de la Sauvegarde, Montréal.

Le Patriote de l'Ouest

Ce petit hebdomadaire bien connu vient d'entrer dans sa deuxième année.

C'est l'hebdomadaire le mieux rédigé que nous ayons au Canada — Il est l'organe des Canadiens-français de la Saskatchewan. Il défend vaillamment la cause catholique et française.

A l'occasion de son dixième anniversaire, le Patriote désire augmenter sa circulation à dix mille abonnés.

Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise si fière.

Encourageons nos journaux régionaux... hebdomadaires — les bons bien entendu. Parmi tous ceux-ci lisons particulièrement le Patriote de l'Ouest.

Les soldats canadiens

Le total des soldats canadiens enrôlés pour la grande guerre, est de 640,886.

Le Canada a donc fourni autant de soldats que toutes les autres colonies réunies.

En effet la Nouvelle-Zélande a fourni 220,099 ; les Indes 140,350 ; l'Afrique sud, 136,070 ; et les autres petites colonies 104,837.

On dira maintenant que les Canadiens ne sont pas patriotes !

Léon du Lac

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL

Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00

Actif total, au delà de \$34,000,000.00

95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgois, gérant local.

Arrivé aujourd'hui un char de toute sorte de graines de semence. T. M. RICHARDS, Edmundston, N. B.

M. J. E. Aubé, épicié, offre à vendre son stock et à louer son magasin à quiconque désirerait continuer son commerce. Bonne place d'affaire sur la rue Victoria. S'adresser au propriétaire.

J. E. Aubé, Edmundston, N. B.

On ne s'aime bien qu'en Dieu ; l'amitié vraiment sainte et durable est un don que Dieu fait aux chrétiens.

Aimer fortement la vérité et la justice ; il n'y a pas d'autres vraies bonheurs en ce monde que celui-là, qui rend digne du bonheur éternel.

La pénétration d'un cœur demande sa longue connaissance.

Impôt sur le Revenu

N'oubliez pas de faire votre déclaration

LE OU AVANT LE 30 AVRIL 1920

Dominion du Canada



Ministère des Finances

TOUTES les personnes domiciliées, employées ou faisant des affaires au Canada, sont sujettes à un impôt sur le revenu, comme suit:—

1. Toutes personnes non mariées, et les veufs ou veuves sans dépendants au sens de la Loi, qui, durant l'année civile 1919, ont touché ou gagné \$1,000 ou plus.
2. Toutes autres personnes qui, durant l'année civile 1919, ont touché ou gagné \$2,000 ou plus.
3. Les corporations et compagnies par actions dont les profits ont dépassé \$2,000 durant l'exercice financier terminé en 1919.

Formules à employer pour faire les rapports requis le ou avant le 30 avril 1920.

TOUTS LES INDIVIDUS autres que les cultivateurs et éleveurs doivent faire usage de la formule T 1.

LES CULTIVATEURS ET ÉLEVEURS doivent faire usage de la formule T 1A.

LES CORPORATIONS et compagnies par actions doivent faire usage de la formule T 2.

Pénalité

Toute personne requise de faire déclaration qui manque de le faire dans le délai établi à cette fin est passible d'une amende de vingt-cinq pour cent du montant de la taxe payable.

Toute personne, sujette ou non à l'impôt, qui néglige de faire rapport ou de fournir les renseignements dûment requis d'après les dispositions de la Loi, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de \$100 pour chaque jour durant lequel elle est restée en défaut. Aussi, toute personne faisant une fausse déclaration dans un rapport ou dans tout renseignement requis par le ministre, est passible, sur conviction sommaire, d'une pénalité n'excédant pas \$10,000, ou de six mois de prison, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

Instructions Générales

Procurez-vous les formules nécessaires chez les inspecteurs ou sous-inspecteurs de l'impôt ou maîtres de poste.

Lisez attentivement toutes les instructions portées sur chaque formule avant de la remplir.

Affranchissez les lettres et documents que vous envoyez par la poste aux inspecteurs de l'impôt.

Faites vos rapports promptement et évitez les amendes.

Adressez-vous à

L'INSPECTEUR DE L'IMPÔT

ST. JOHN, N.B.

R. W. BREADNER,

Commissaire de l'impôt.